



ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Non vérifiés

Pour la période terminée le 31 décembre 2024



Conseil
canadien
des normes

Un monde de possibilités à votre portée.

Canada

**CONSEIL CANADIEN DES NORMES
ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Pour la période terminée le 31 décembre 2024**

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers trimestriels	3
Examen et analyse de la direction	4
Risques et incertitudes : bilan du trimestre	8
État de la situation financière	9
État des résultats	10
État de la variation des actifs financiers nets	13
État des flux de trésorerie	14
Notes complémentaires	15

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers trimestriels

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels conformément à la Norme du Conseil du Trésor sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires à la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Chantal Guay'.

Chantal Guay, ing., P. Eng.
Directrice générale

A handwritten signature in blue ink that reads 'Melanie Travers'.

Melanie Travers, CPA, CMA
Chef de la direction financière et
vice-présidente des Services généraux

Ottawa, Canada
28 février 2025

Examen et analyse de la direction

Faits saillants des résultats cumulés du troisième trimestre

Aperçu financier - non vérifié

Pour la période terminée le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	Trimestre			Cumul annuel		
	Réel	Budget	Exercice précédent	Réel	Budget	Exercice précédent
Total des produits d'exploitation	3 384	3 799	4 269	10 384	11 328	11 768
Charges						
Services d'accréditation	2 108	2 293	2 029	6 269	6 759	6 154
Solutions de normalisation et Stratégie	3 085	3 717	3 925	9 479	10 890	10 811
Gestion et services administratifs	3 616	3 551	3 427	10 510	10 221	10 043
Total des charges	8 809	9 561	9 381	26 258	27 870	27 008
Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires	(5 425)	(5 762)	(5 112)	(15 874)	(16 542)	(15 240)
Crédit parlementaire	5 475	5 349	4 662	16 573	16 048	13 609
Excédent / (Déficit) total pour la période	50	(413)	(450)	699	(494)	(1 631)

À la clôture du troisième trimestre, le Conseil canadien des normes (CCN) affichait un excédent annuel cumulé de 0,7 M\$, soit 1,2 M\$ de plus que le déficit annuel cumulatif de 0,5 M\$ prévu, et 2,3 M\$ de plus que les résultats du troisième trimestre de l'exercice précédent, qui affichait un déficit de 1,6 M\$. L'écart entre les chiffres réels et le budget au 31 décembre est principalement attribuable au calendrier des éléments livrables prévus. Aux trois quarts de l'exercice, les activités se déroulent comme prévu et le CCN ne prévoit pas encore d'écart important par rapport à son budget.

Les produits d'exploitation au 31 décembre s'élevaient à 10,4 M\$, soit 0,9 M\$ de moins que les recettes prévues de 11,3 M\$ pour la même période. Depuis le début de l'exercice, les produits sont également inférieurs de 1,4 M\$ aux recettes de 11,8 M\$ comptabilisées pour la même période de l'exercice précédent. Ces écarts sont attribuables au calendrier et à l'établissement du calendrier du budget des recettes des Services d'innovation.

- Les recettes des Services d'accréditation, qui s'élevaient à 8,2 M\$, sont supérieures de 0,2 M\$ au budget de 8,0 M\$ et supérieures de 0,8 M\$ aux recettes de 7,4 M\$ comptabilisées pour la même période de l'exercice précédent. Les recettes liées à l'accréditation sont gérées pour un certain nombre d'activités d'évaluation touchant l'ensemble des programmes connexes, la croissance sur 12 mois provenant d'une amélioration des tarifs et d'une proportion accrue de frais de déplacement recouvrables en tant que composante des produits.
- Les recettes provenant des redevances s'élevaient à 1,6 M\$, soit 0,1 M\$ de plus que le budget de 1,5 M\$, ce qui est supérieur de 0,2 M\$ aux résultats réels cumulatifs de 1,4 M\$ de

l'exercice précédent. Le CCN s'attend à ce que le volume des ventes continue d'augmenter par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Par conséquent, les résultats réels pour le reste de l'exercice 2024-2025 devraient refléter une hausse marginale par rapport à l'exercice 2023-2024.

- Les autres recettes et les recettes liées aux Services d'innovation s'élevaient à 0,5 M\$, ce qui est inférieur de 1,3 M\$ au budget de 1,8 M\$ et inférieur de 2,4 M\$ aux recettes de 2,9 M\$ du troisième trimestre de l'exercice précédent. Les recettes des Services d'innovation proviennent des projets réalisés par rapport aux ententes du CCN touchant la prestation de services consultatifs. Les activités budgétisées sont sur la bonne voie en vue de leur achèvement pendant l'exercice et l'on s'attend à rattraper le retard des échéances de facturation au cours du dernier trimestre. L'écart à ce jour est attribuable aux échéanciers et à un retard dans l'appariement des coûts (honoraires professionnels). Les autres recettes proviennent des cours de formation sur les programmes d'accréditation, des droits d'inscription et des intérêts sur les soldes bancaires.

Les charges d'exploitation au 31 décembre s'élevaient à 26,3 M\$. Elles étaient inférieures de 1,6 M\$ par rapport aux 27,9 M\$ budgétisés et inférieures de 0,7 M\$ à celles enregistrées au troisième trimestre de l'exercice précédent (27,0 M\$).

L'écart de 1,6 M\$ par rapport au budget s'explique par :

- une baisse de 1,3 M\$ des honoraires professionnels par rapport aux prévisions; les honoraires ont été reportés au dernier trimestre, principalement en conjonction avec des réalisations liées aux recettes des Services d'innovation ainsi que certains honoraires liés à des projets dans le cadre d'opérations courantes
- une baisse de 0,3 M\$ des frais de déplacement non recouvrables liée au conservatisme et à l'échéancier des dépenses prévu au dernier trimestre de l'exercice, puisque davantage d'évaluations seront réalisées
- une hausse de 0,2 M\$ des salaires et des avantages par rapport aux prévisions attribuable à des coûts ponctuels recouvrables au moyen des crédits

La baisse de 0,7 M\$ par rapport aux charges d'exploitation de l'exercice précédent est attribuable à :

- une baisse de 1,1 M\$ au chapitre des services professionnels, correspondant aux activités prévues et au budget de l'exercice
- une baisse de 0,2 M\$ des salaires et avantages, principalement en raison de l'échéancier des dépenses pour pourvoir des postes vacants, contrebalancé par des coûts ponctuels recouvrables au moyen des crédits
- une hausse de 0,2 M\$ des dépenses de voyage en raison de l'inflation et d'une hausse du volume

Jusqu'au 31 décembre 2024, le CCN a enregistré 16,6 M\$ en crédits parlementaires, ce qui représente une hausse de 0,6 M\$ par rapport au budget de 16,0 M\$ et dépasse de 3,0 M\$ les 13,6 M\$ en crédits reçus pour la même période l'exercice précédent. Les variations par rapport au budget sont attribuables au recouvrement de dépenses ponctuelles, tandis que les variations par rapport à l'exercice précédent sont attribuables aux profils de financement annuels prévus de plusieurs programmes approuvés, notamment :

- une hausse de 2,2 M\$ pour le Programme de normes pour des infrastructures résilientes

- une hausse de 0,5 M\$ pour le Programme canadien de certification en cybersécurité dans le cadre de la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle
- une hausse de 0,3 M\$ des charges ponctuelles recouvrables
- une hausse de 0,3 M\$ pour le programme de normalisation dans la région indo-pacifique
- une diminution de 0,3 M\$ pour le Programme 50-30 du CCN, conformément au profil de financement du programme

Situation financière - non vérifié

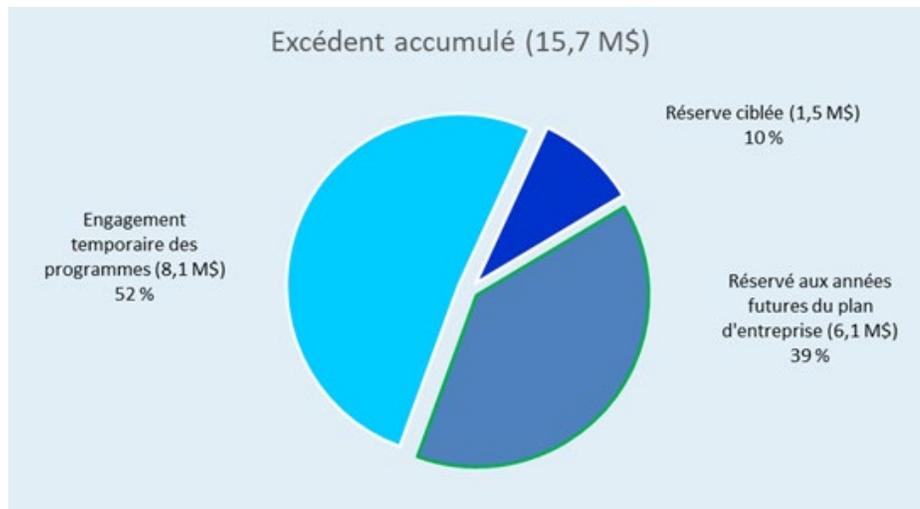
(en milliers de dollars)

	31 décembre 2024	31 mars 2024
Actifs		
Total des actifs financiers	13 073	12 517
Total des passifs	4 317	5 064
Actifs financiers nets	8 756	7 453
Total des actifs non financiers	2 394	2 998
Excédent cumulé	11 150	10 451

À la clôture du troisième trimestre, les actifs financiers nets du CCN se chiffraient à 8,8 M\$, soit 1,3 M\$ de plus qu'au 31 mars 2024. Le total des actifs financiers a augmenté de 0,5 M\$ en raison d'une hausse des liquidités provenant du recouvrement des créances et des ventes. Les passifs ont également baissé de 0,7 M\$ en raison d'une réduction des créiteurs et la constatation de produits reportés liés aux droits annuels d'accréditation.

Au 31 décembre 2024, l'excédent cumulé du CCN s'élevait à 11,2 M\$, soit une hausse de 0,7 M\$ par rapport à la fin de l'exercice précédent, ce qui s'explique par le fait que l'excédent du CCN depuis le début de l'exercice correspond aux activités prévues par le CCN pour la période.

Le plan d'entreprise du CCN reflète l'écart entre le financement et les dépenses au cours des 5 prochaines années. Le solde de l'excédent cumulé prévu du CCN à la fin de l'exercice est d'environ 15,7 M\$ et est entièrement affecté à la réalisation des livrables des programmes temporaires du CCN (8,1 M\$), au maintien des niveaux opérationnels actuels, à la compensation de l'érosion du financement de base du CCN et des nouvelles exigences de conformité et de sécurité (6,1 M\$), ainsi qu'au maintien d'une réserve pour les risques conformément à la politique d'excédent accumulé cible du CCN (1,5 M\$).



Risques et incertitudes : bilan du troisième trimestre Gestion des risques d'entreprise (GRE)

Le cadre de gestion des risques du CCN est fondé sur la norme internationale ISO 31000 – Management du risque et s'harmonise avec les lignes directrices du Conseil du Trésor en ce qui a trait à ses pratiques de gestion des risques. Le CCN surveille le risque global à l'aide de son registre des risques d'entreprise, qu'il met à jour et présente trimestriellement à la direction, au conseil d'administration et au Comité de vérification.

Au 31 décembre, le CCN n'avait aucun risque d'entreprise jugé élevé, mais il surveille et atténue activement trois risques financiers jugés moyens.

- a) **Viabilité financière** : Le risque que le CCN ne soit pas en mesure d'atteindre ses objectifs stratégiques en raison de pressions financières demeure inchangé pendant le troisième trimestre. Pour atténuer ce risque, l'avancement du programme de transformation de la viabilité financière du CCN s'est poursuivi au cours du trimestre.
- b) **Augmentation des recettes et de la contribution touchant les services d'accréditation** : Le risque de ne pas atteindre les objectifs liés aux recettes pour la Direction des services d'accréditation est activement géré, les objectifs de croissance et de fidélisation de la clientèle faisant l'objet d'une surveillance mensuelle. Le niveau associé à ce risque demeure inchangé pendant le troisième trimestre.
- **Accès accru aux normes incorporées par renvoi dans la réglementation** : Le risque lié à l'augmentation des demandes d'accès gratuit aux normes incorporées par renvoi dans la réglementation est demeuré stable pendant le troisième trimestre. Le CCN continue d'atténuer ce risque en continuant à collaborer avec les parties intéressées relativement aux questions de l'accessibilité et du droit d'auteur des normes.

État de la situation financière - non vérifié

(en milliers de dollars)

Au	31 décembre 2024	31 mars 2024
Actifs		
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 630	6 752
Créances	3 443	5 765
Total des actifs financiers	13 073	12 517
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	909	2 606
Salaires et avantages sociaux à payer	1 783	1 707
Apports reportés	84	89
Produit reporté	1 071	131
Incitatif à la location différé	470	531
Total des passifs	4 317	5 064
Actifs financiers nets	8 756	7 453
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	671	1 413
Immobilisations corporelles (au net)	1 723	1 585
Total des actifs non financiers	2 394	2 998
Excédent cumulé	11 150	10 451

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État des résultats - non vérifié

Pour la période terminée le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	Budget 2024-2025		Réel 2024-2025		Réel 2023-2024	
	T3	Cumul annuel	T3	Cumul annuel	T3	Cumul annuel
Produits d'exploitation						
Recettes tirées de l'accréditation	2 597	7 967	2 663	8 224	2 438	7 427
Boutique virtuelle du CCN	572	1 551	547	1 643	363	1 439
Contributions au soutien aux délégués	27	41	8	31	32	48
Services d'innovation	479	1 406	7	33	1 293	2 416
Autres produits	124	363	159	453	143	438
Total des produits d'exploitation	3 799	11 328	3 384	10 384	4 269	11 768
Charges						
Services d'accréditation	2 293	6 759	2 108	6 269	2 029	6 154
Solutions de normalisation et Stratégie	3 717	10 890	3 085	9 479	3 925	10 811
Gestion et services administratifs	3 551	10 221	3 616	10 510	3 427	10 043
Total des charges	9 561	27 870	8 809	26 258	9 381	27 008
Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires	(5 762)	(16 542)	(5 425)	(15 874)	(5 112)	(15 240)
Crédit parlementaire	5 349	16 048	5 475	16 573	4 662	13 609
Excédent / (Déficit) total pour la période	(413)	(494)	50	699	(450)	(1 631)
Excédent cumulé, début de la période	9 247	9 328	11 100	10 451	7 835	9 016
Excédent cumulé, fin de la période	8 834	8 834	11 150	11 150	7 385	7 385

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

Charges - non vérifié

Pour la période terminée le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	Trimestre			Réal trimestriel contre	
	▼ Réel	Budget	Exercice précédent	Budget	Exercice précédent
Charges					
Salaires et avantages sociaux des employés	5 807	5 645	5 682	(162)	(125)
Services professionnels et spéciaux	798	1 423	1 527	625	729
Déplacements	643	596	588	(47)	(55)
Cotisations à des organisations internationales	393	353	325	(40)	(68)
Services d'évaluation	255	425	360	170	105
Fournitures de bureau	246	269	252	23	6
Locaux	210	211	206	1	(4)
Publications et impression	128	9	15	(119)	(113)
Amortissement	111	229	112	118	1
Conférences et activités	70	76	129	6	59
Formation et perfectionnement	40	120	111	80	71
Assurance	34	33	31	(1)	(3)
Accueil	21	51	9	30	(12)
Télécommunications et affranchissement	17	26	23	9	6
Frais bancaires	12	15	15	3	3
Entreposage hors site et autre	9	30	25	21	16
Réparation et entretien	9	21	10	12	1
Relations publiques	6	25	-	19	(6)
Location d'équipement de bureau	2	2	3	-	1
Créances irrécouvrables	(2)	2	(42)	4	(40)
Total des charges	8 809	9 561	9 381	752	572

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

Charges - non vérifié

Pour la période terminée le 31 décembre

(en millions de dollars)

	Cumul annuel			Cumul annuel réel contre	
	▼ Réel	Budget	Exercice précédent	Budget	Exercice précédent
Charges					
Salaires et avantages sociaux des employés	17 142	16 885	17 253	(257)	111
Services professionnels et spéciaux	2 402	3 683	3 494	1 281	1 092
Déplacements	1 853 -	1 924 -	1 627	71	(226)
Cotisations à des organisations internationales	1 116	1 055	992	(61)	(124)
Services d'évaluation	1 022	1 322	1 119	300	97
Fournitures de bureau	757	769	709	12	(48)
Locaux	630	632	580	2	(50)
Amortissement	326	491	324	165	(2)
Conférences et activités	254	307	267	53	13
Publications et impression	174	33	43	(141)	(131)
Formation et perfectionnement	174	214	192	40	18
Assurance	100	99	90	(1)	(10)
Accueil	75	118	74	43	(1)
Entreposage hors site et autre	72	80	71	8	(1)
Frais bancaires	50	45	45	(5)	(5)
Télécommunications et affranchissement	43	79	69	36	26
Réparation et entretien	33	58	43	25	10
Créances irrécouvrables	23	6	7	(17)	(16)
Relations publiques	6	63	-	57	(6)
Location d'équipement de bureau	6	7	9	1	3
Total des charges	26 258	27 870	27 008	1 612	750

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État de la variation des actifs financiers nets - non vérifié

Pour la période terminée le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2022-2023	
	T3	Cumul annuel	T3	Cumul annuel
Excédent / (Déficit) total pour la période	50	699	(450)	(1 631)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(165)	(467)	(154)	(327)
Disposition d'immobilisations corporelles	-	4	1	3
Amortissement des immobilisations corporelles	111	326	112	324
Acquisition de charges payées d'avance	(435)	(2 319)	(156)	(1 272)
Utilisation de charges payées d'avance	845	3 060	745	2 274
Augmentation / (Diminution) des actifs financiers nets	406	1 303	98	(629)
Actifs financiers nets, début de la période	8 350	7 453	5 488	6 215
Actifs financiers nets, fin de la période	8 756	8 756	5 586	5 586

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État des flux de trésorerie – non vérifié

Pour la période terminée le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2022-2023	
	T3	Cumul annuel	T3	Cumul annuel
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Excédent / (Déficit) total pour la période	50	699	(450)	(1 631)
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :				
amortissement des immobilisations corporelles	111	326	112	324
Variations de :				
créances	(409)	2 321	(341)	843
charges payées d'avance	410	742	588	1 000
crédeurs et charges à payer	446	(1 621)	834	(578)
produit reporté	(972)	879	(925)	843
apports reportés	(12)	(5)	(33)	(49)
Trésorerie (utilisée par) / générée par les activités d'exploitation	(376)	3 341	(215)	752
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(165)	(467)	(154)	(327)
Produits de la disposition d'immobilisations corporelles	-	4	-	3
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	(165)	(463)	(154)	(324)
Trésorerie appliquée aux activités de financement	-	-	-	-
(Diminuation) / Augmentation de la trésorerie et des équivalents	(541)	2 878	(369)	428
Trésorerie et équivalents, début de la période	10 171	6 752	6 183	5 386
Trésorerie et équivalents, fin de la période	9 630	9 630	5 814	5 814

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

[L'état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus puisqu'il n'y a pas eu de gain ni de perte de réévaluation.]

Notes complémentaires

31 décembre 2024

1. Pouvoir, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est à ce titre responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être de la main-d'œuvre et du public, d'aider et de protéger les consommatrices et consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens, et aider et protéger les consommatrices et consommateurs
- accréditer les organismes qui s'occupent de l'élaboration de normes et de l'évaluation de la conformité
- représenter les intérêts du Canada sur les scènes internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation
- approuver les Normes nationales du Canada (NNC)
- fournir des services novateurs, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux Services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages

- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités normatives

En juillet 2015, le CCN a reçu instruction (C.P. 2015-1109) conformément au chapitre 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférence et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations légales. Les politiques et les pratiques du CCN sont alignées sur la version la plus récente des politiques, des directives et des instruments connexes du Conseil du Trésor comme l'exige la directive du chapitre 89.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers trimestriels non vérifiés doivent être lus de concert avec les états financiers annuels vérifiés les plus récents du CCN, ainsi qu'avec le compte rendu faisant partie du rapport financier trimestriel.

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après.

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Ces états financiers trimestriels consolidés et résumés sont conformes à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, prescrite par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

b) Trésorerie et équivalents

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte pour une durée inférieure à trois mois aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens.

Mobilier : 5 ans

Équipement : 4 ans

Améliorations locatives : durée du bail utile prévue (selon la plus courte des deux)

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produits et apports reportés

Les recettes des droits des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits d'inscription sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clients, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des activités d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les frais des Services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à la clientèle. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les travaux progressent.

Les contributions au soutien aux déléguées et délégués sont versées par des tiers pour soutenir la participation des déléguées et délégués aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions au soutien aux délégués une fois les dépenses connexes engagées.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a reçu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a profité d'incitatifs à la location en lien avec ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire

sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Dépenses

Les charges sont déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont déclinées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des Services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la Stratégie sont liées à l'élaboration et à l'application de publications normatives et ont pour but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transferts sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les membres du personnel du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique, un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Le personnel et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charge dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de

longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés et employées en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de la période.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et le montant déclaré des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employés et employées, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement en fonction des nouvelles données au fur et à mesure qu'elles sont disponibles. Il existe donc une incertitude relative à la mesure dans les présents états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès la réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principales dirigeantes et principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné comme principales dirigeantes et

principaux dirigeants ses vice-présidentes et vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son conseil d'administration. Les opérations avec les principales dirigeantes et principaux dirigeants sont mesurées d'après leur valeur d'échange.

3. Excédent accumulé

Le CCN est assujéti à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de ses activités.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de limiter les répercussions des risques financiers sur l'organisme. Son objectif est de maintenir un excédent cumulé visé de 1,5 M\$. Le CCN a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé assure sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom pour répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Financial Instruments

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du CCN s'élève à 9,6 M\$ et est constitué de dépôts à terme (8,4 M\$) et de liquidités (1,3 M\$) (au 31 décembre 2023, le solde s'élevait à 5,8 M\$ et était constitué de 5,1 M\$ de dépôts à terme et de 0,7 M\$ de liquidités). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit est liée à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, à ses créances et aux comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employées et employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse et est radiée ou fait l'objet de provision une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

Au 31 décembre 2024, la provision pour créances irrécouvrables était évaluée à 23 000 \$ (49 000 \$ au 31 décembre 2023).

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux Services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

<u>31 décembre 2024</u> <u>(en milliers)</u>	Mobilier	Matériel	Amélioration s locatives	En cours	Total
Coût					
Début : 1 ^{er} avril 2024	743	2 489	1 219	433	4 884
Acquisitions	4	48	-	415	467
Transferts	-	316	-	(316)	-
Dispositions	-	(35)	-	-	(35)
Fin : 31 décembre 2024	747	2 818	1 219	532	5 316
Amortissement cumulé					
Début : 1 ^{er} avril 2024	(739)	(1 919)	(640)	-	(3 298)
Amortissement	(1)	(258)	(67)	-	(326)
Dispositions	-	31	-	-	31
Fin : 31 décembre 2024	(740)	(2 146)	(707)	-	(3 593)
Valeur comptable nette 31 décembre 2024	7	672	512	532	1 723

*Les immobilisations corporelles en cours en date du 31 décembre 2024 ne sont pas amorties et sont liées au développement de logiciels (matériel).

Immobilisations corporelles

31 décembre 2023 **(en milliers)**

	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	En cours	Total
Coût					
Début : 1 ^{er} avril 2023	743	2 602	1 190	97	4 632
Acquisitions	-	142	16	170	328
Transferts	-	-	-	-	-
Dispositions	-	(301)	-	-	(301)
Fin : 31 décembre 2023	743	2 443	1 206	267	4 659
Amortissement cumulé					
Début : 1 ^{er} avril 2023	(713)	(1 950)	(554)	-	(3 217)
Amortissement	(20)	(240)	(64)	-	(324)
Dispositions	-	298	-	-	298
Fin : 31 décembre 2023	(733)	(1 892)	(618)	-	(3 243)
Valeur comptable nette					
31 décembre 2023	10	551	588	267	1 416

*Les immobilisations corporelles en cours en date du 31 décembre 2023 ne sont pas amorties et sont liées au développement de logiciels (matériel).

6. Redevances provenant de la vente de normes

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Depuis le 1^{er} avril 1998, le CCN confie à un agent indépendant le traitement des ventes effectuées sur son site Web. Cet accord prévoit le versement de redevances au CCN sur la base d'un accord de partage des recettes des ventes nettes.

7. Prestations de retraite

Le CCN et l'ensemble des employées et employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.

8. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec les clients de ses Services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement.

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services (IHS). Les contrats en question sont valides pour l'exercice 2024-2025 et, à l'expiration, sont reconduits selon des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume de vente, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois avoisiner la moyenne des ventes annuelles du CCN.

9. Engagements contractuels

En juillet 2015, le CCN a signé un bail de 15 ans pour la location des locaux qu'il occupe.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)			
	Espaces de bureau	Équipement de bureau	Initiatives de normalisation	Total
2024-2025	116	1	3 785	3 902
2025-2026	491	1	2 147	2 639
2026-2027	518	-	535	1 053
2027-2028	518	-	-	518
2028-2029	518	-	-	518
après	776	-	-	776
	2 937	3	6 467	9 406

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) pour qu'ils l'aident à réaliser certaines initiatives de normalisation.

Au 31 décembre 2024, les engagements contractuels s'élevaient à 6,5 M\$ (11,1 M\$ au 31 décembre 2023).

10. Opérations entre apparentés

Pour le trimestre terminé le 31 décembre, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

<u>31 décembre (en milliers de dollars)</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Recettes	620	2 156
Crédits parlementaires	16 573	13 609
Dépenses	242	112
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et créiteurs parlementaires à recevoir	729	1 235
Créditeurs et charges à payer	-	5

Les produits avec les apparentés provenaient principalement des droits des Services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux, ainsi qu'aux télécommunications et aux frais postaux.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les principales dirigeantes, les principaux dirigeants ou leurs proches ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

11. Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison avec les résultats. Les montants budgétés présentés dans ces états financiers sont fondés sur les montants du plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029 et ont été examinés par le conseil d'administration.